

# **La création d'un établissement de santé psychiatrique soins-études à Sablé par la Fondation Santé des Etudiants de France**

## **PRESENTATION du FUTUR ETABLISSEMENT de SABLE sur SARTHE**

**L'établissement comportera 105 lits d'hospitalisation à plein temps pour des adolescents et jeunes adultes de moins de 20 ans souffrant de troubles psychiatriques.**

Ces 105 lits se décomposeront en :

- **Trois services** d'hospitalisation temps plein de type soins études de **30 lits** chacun
- **Une unité « post aigue » de 15 lits (UPA)** permettant une prise en charge structurée et contenante pendant plusieurs semaines ou de replis en cas d'aggravation momentanée pendant l'hospitalisation temps plein

**La population concernée** par ce projet sur Sablé est en priorité et majoritairement celle des collégiens et lycéens et ponctuellement celle des étudiants (université, IUT, BTS...) souffrant ou présentant des troubles psychotiques, des états limites, dépressions, tentatives de suicide, des troubles du comportement alimentaire ou des névroses graves et invalidantes, compatible avec une poursuite des études, même très aménagée, ou nécessitant une réorientation pédagogique ou professionnelle liée à la pathologie.

Toutes les hospitalisations seront des **hospitalisations en service libre** avec accord et engagement des patients. Seront exclus du dispositif les patients nécessitant une protection ou une contention psychique plus importante.

Par contre, des jeunes relevant d'états socio-pathiques pourront être accueillis au cas par cas, avec mise en

place d'un relais avec les services sociaux.

Pour l'UPA, l'indication d'entrée peut être strictement psychiatrique, sans rapport avec la poursuite d'une scolarité ou d'une formation.

Cette unité accueillera des adolescents âgés de 15 à 25 ans, et ne sera pas habilitée à recevoir des patients faisant l'objet d'une mesure de placement ; c'est une unité ouverte sans chambre de sécurité.

Les pathologies accueillies sont les mêmes que pour les autres unités, mais en phase plus aiguë qui se caractérise par leur extrême mobilité psychique, leur impulsivité, la facilitation de passages à l'acte de tous ordres.

**Le recrutement sera inter-régional** et s'adressera prioritairement aux populations des quatre régions suivantes : Pays de Loire, Bretagne, Poitou-Charentes et Centre.

Il n'existe actuellement aucune structure interrégionale pour organiser la prise en charge spécifique de ces populations, les aider à orienter leur projet scolaire ou universitaire et à reconstruire une image différente de celle de malade mental, afin d'éviter une rechute.

**Cette structure sanitaire "soins-études"** pour adolescents, permettra :

- aux jeunes souffrant de pathologies sévères qui n'obèrent néanmoins pas leurs capacités d'insertion sociale, de continuer leurs études sous réserve d'une prise en charge adaptée,
- à ceux qui traversent une phase psychiatrique problématique pour leur cursus et leur devenir, de trouver une assistance ponctuelle, afin de mener à bien leur projet d'insertion scolaire, pré-professionnelle et sociale,
- à ceux qui ont été hospitalisés pour un épisode aigu (ex : épisode délirant aigu, tentative de suicide ...) qu'il s'agisse de la première manifestation d'un trouble grave ou d'un épisode récurrent, de disposer d'un relais de prise en charge au sortir des services d'hospitalisation de médecine ou de psychiatrie.

**Le projet thérapeutique** se compose donc :

- d'un projet **médical** de prise en charge de patients au sein d'un groupe d'âge homogène,
- d'un projet **pédagogique**, la poursuite d'études étant partie intégrante du projet thérapeutique, et facteur d'une future réinsertion scolaire dans le milieu ordinaire,
- d'un projet d'aide à la **réadaptation et à l'insertion**.

Ces adolescents et jeunes adultes connaissent, en effet, des épisodes aigus de troubles psychiques entraînant une première phase d'hospitalisation en milieu psychiatrique. Après traitement de cette phase, la persistance d'une symptomatologie résiduelle ou d'une fragilité de la personnalité ne justifie pas la poursuite de l'hospitalisation dans des structures d'intervention aiguë.

Ces jeunes patients nécessitent, néanmoins, une prise en charge spécifique liée à leur pathologie et à leur double statut d'adolescent, d'élève ou d'étudiants.

La spécificité d'une réponse adaptée est donc fondée à la fois :

- sur la cohérence du projet et des conduites thérapeutiques centrées sur la classe d'âge et l'investissement des jeunes patients pour un parcours de soins, puis de réadaptation homogène, faisant appel à des modes diversifiés et évolutifs de prise en charge pour en éviter la discontinuité,
- sur l'importance, pour les jeunes, d'un environnement valorisant, ouvert sur l'avenir en terme d'identité,
- sur leur angoisse particulière de se considérer comme des malades, s'il n'existe pas parallèlement un projet s'appuyant sur des capacités personnelles et des perspectives d'avenir,
- et sur le fait que la nécessité, à cet âge, de s'inscrire plus dans "l'agir", impose des structures plus lourdes pour répondre à ce besoin.

L'établissement a donc **une triple fonction : soins, réadaptation-réinsertion et poursuite de scolarité.**

#### **LA PRISE EN CHARGE MEDICALE**

Le parcours du patient est comparable d'un établissement à l'autre même s'il peut exister des spécificités et les principes généraux de prise en charge restent les mêmes quelles que soient les modalités d'hospitalisations.

##### **• Travail de pré-admission**

Les consultations ou les séjours de pré-admission, proposés à l'adolescent et à sa famille, sont toujours pluridisciplinaires : psychiatre, psychologue, directeur des études ou enseignant, assistante sociale, infirmier.

Ce travail de pré-admission permet de valider la bonne indication de la possibilité de prise en charge eu égard à la situation du patient (pathologie, temporalité, environnement) et d'évaluer la motivation de l'adolescent et de sa famille.

Il aboutit quelques fois à une orientation vers un autre type de prise en charge dans un autre établissement, ce qui leur confère alors un caractère de bilan d'évaluation et d'orientation.

Ce temps de pré-admission est fondamental car il vise à susciter l'alliance thérapeutique et l'élaboration du contrat de soins se poursuivant tout au long du séjour entre d'une part l'établissement, et d'autre part le patient avec, si possible, ses parents.

##### **• Les modalités du séjour**

La Fondation porte une attention particulière à ce que son organisation tant soignante

qu'institutionnelle permette de prendre en charge des patients pour lesquels d'autres modes soins se sont révélés insuffisants, car il est constaté en effet peu d'adressage en première intention.

Les hospitalisations psychiatriques dans les établissements de la Fondation Santé des Etudiants de France reposent sur des prises en charge tant individuelles que collectives, mais elles sont elles-mêmes inscrites dans le cadre d'une organisation institutionnelle spécifique.

Les prises en charge individuelles sont les suivantes :

- prescriptions médicamenteuses,
- entretiens individuels : médecins, psychologues, infirmiers,
- entretiens familiaux.
- psychothérapie, et notamment psychodrame,
- présence dans les services d'infirmiers référents.

L'ensemble doit s'inscrire dans un travail étroit avec les psychiatres extérieurs : entretiens, synthèse, tant pour se préserver de l'effet totalisant que pour préparer la sortie du patient.

Les modalités de prise en charge de groupe : l'indication médicale reste individuelle, mais le soin se fait dans le cadre du groupe (médiations thérapeutiques, ateliers, groupes thérapeutiques, séjours thérapeutiques).

- **La préparation de la sortie**

Les liens avec les psychiatres extérieurs sont constants mais se resserrent avec la préparation du projet de sortie dont ils sont toujours partie prenante.

Un travail spécifique de sortie concerne également la scolarité dans l'optique d'une reprise de celle-ci en milieu ordinaire.

Le maintien d'un contact avec les structures scolaires est également nécessaire pour préserver ou rétablir la possibilité d'une poursuite d'un projet scolaire en milieu ordinaire.

## **LES ETUDES**

L'entrée d'un jeune dans une institution psychiatrique de la Fondation place évidemment le soin en priorité mais, ce qui fait la spécificité de la Fondation, c'est que les études peuvent y être poursuivies de manière adaptées et conséquentes pour représenter un outil thérapeutique à l'usage des médecins : pour chaque élève un projet scolaire est mis en place, un parcours élaboré de quelques heures de cours à un emploi du temps complet d'une classe classique.

La scolarité représente une médiation importante associée aux soins et comporte certains avantages tout à fait significatifs :

- a) Elle permet d'accéder aux soins dans la mesure où elle permet pour certains patients et pour certaines familles qui sont dans le déni de la pathologie de demander ou d'accepter l'admission dans un établissement psychiatrique, alors même qu'un dispositif classique serait refusé ;
- b) Elle permet de réinvestir un projet réaliste sans s'effondrer du fait du renoncement initial. La scolarité devient alors le moyen de réintroduction d'un projet de construction là où il y avait rupture et constat d'échec. Elle permet d'éviter l'idéalisation et des projets irréalistes ;
- c) Elle permet une prise en charge globale en traitant tout ce avec quoi les patients sont en prise, et pas seulement les symptômes de leur maladie. Des éléments comme la fragilité du lien, la désorganisation, l'inhibition seront mieux repérables et seront intégrés dans l'approche clinique. En ce sens, la scolarité favorise également le travail sur la relation avec la famille ;
- d) Enfin, la scolarité peut avoir un effet favorable sur le fonctionnement cognitif du patient, en ce sens que la confrontation avec la scolarité incite le patient à s'investir dans un projet et peut stimuler ses mécanismes intellectuels.

L'objectif est à la fois d'utiliser le statut social de l'élève comme une référence à la normalité, essentielle pour le travail psychique.

Dans le futur établissement de Sablé sur Sarthe, la tâche consistera à essayer au-delà du travail du médecin d'aider ces jeunes à se réadapter à une scolarité qui leur conviendra et de se confronter à un espace de réalité sociale.

Afin de mener au mieux ces tâches, chaque élève disposera pour l'aider à se reconstruire :

- d'un professeur tuteur qui sera son interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne sa scolarité et qui jouera parallèlement le rôle de relais auprès du service de soins
- d'un organe de réflexion : les réunions médico-pédagogiques, lorsque des questions sur sa scolarité se poseront et que des adaptations sembleront nécessaires ;

L'établissement accueillera en son sein une équipe pédagogique de l'Education Nationale comprenant **une vingtaine de professeurs** mis à disposition de la clinique et formellement rattachée à un lycée de Sablé ; Cette équipe sera encadrée par un directeur des études.

Des salles de classes équipées et des salles d'activités sont prévues dans la clinique pour accueillir tous les enseignements prodigués.

## **LES PARTENARIATS DE PRISE EN CHARGE AVEC LA PSYCHIATRIE DE SECTEUR, LA PSYCHIATRIE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE ET LA PSYCHIATRIE LIBERALE.**

L'établissement pourra accueillir des internes en formation pour les adolescents et jeunes adultes en lien avec les centres hospitaliers spécialisés et les CHU.

Les patients seront adressés par les psychiatres traitants qui conservent un lien avec leur patient tout au long de la prise en charge.

Ce lien peut se concrétiser au travers de réunions de synthèse inter-équipes : soit par déplacement de l'une des équipes, soit par téléconférence ou visioconférence (dispositif technique qui sera mis en place par l'établissement).

Ce lien peut aussi se concrétiser par des consultations du patient chez son psychiatre d'origine, régulières mais espacées, qui pourront notamment avoir lieu pendant les permissions du patient.

L'établissement mettra en place des liens étroits avec les services sociaux de circonscription, la PJJ, l'ASE...

## **LE FONCTIONNEMENT ET L'ORGANISATION**

Il est prévu **110 emplois à temps plein** pour faire fonctionner l'établissement. Parmi les emplois prévus, on peut noter :

- un directeur et un adjoint de direction
- six médecins psychiatres
- 54 infirmiers et cadres de santé
- 20 psychologues, éducateurs, ergothérapeutes, assistantes sociales, secrétaires médicales
- 9 agents administratifs et comptables
- 19 agents de services logistique : ASH, ouvriers, lingères, standard...

L'établissement sera géré dans les conditions classiques des établissements de la Fondation : il s'agit d'un **établissement de santé privé à but non lucratif participant au service public hospitalier** soumis au régime de la tarification sous dotation globale de financement.

Des conventions locales seront passées pour assurer la restauration des patients et du personnel.

L'établissement sera locataire des locaux dont la rénovation sera réalisée selon un programme définie par la direction de la Fondation Santé des Etudiants de France.

Une équipe de préfiguration de l'organisation interne (recrutements, équipements, conventions, procédures de gestion) sera mise en place sur site dès 2011.

L'ouverture aux premiers patients devrait avoir lieu au **2ème trimestre 2012** au plus tard, avec une montée en charge progressive.